

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à vingt-heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

**Présents** : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Michener, Prieur, Tartarin

**Excusée** : Mme de Saint-Seine

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

#### **Présentation de la prospective financière par Mme Rubio de l'ADAC**

Mme Rubio présente la prospective financière de 2017 à 2022 réalisée pour le budget communal. Elle précise qu'il est difficile de faire des projections compte-tenu des incertitudes sur les années à venir concernant le montant des dotations allouées par l'Etat.

Elle indique que les projets prévus par le conseil municipal permettent à la commune de maintenir une capacité de désendettement à 6 ans jusqu'en 2022 (le seuil d'alerte étant fixé à 10 ans).

Suite à la fusion des communautés de communes, des modifications doivent être apportées sur la taxe d'habitation :

- La base va être modifiée du fait du « débasage » des taux communaux pour les communautés de communes qui étaient en fiscalité additionnelle en 2011. Ce « débasage » va entraîner pour 2017 une diminution des recettes fiscales de 51 674 € pour la commune. Cette perte sera compensée par la communauté de communes par le biais des attributions de compensation.

- Le taux de la taxe d'habitation va être modifié. En 2016, le taux communal était de 19,36 % et le taux intercommunal était de 2,60 % soit un taux global à 21,96 %.

Après la fusion, le taux intercommunal sera de 9,30 %. Le taux communal doit donc être diminué. Le taux recalculé par la DDFIP serait pour notre commune de 11,73 % pour 2017.

La communauté de communes propose aux communes de voter un taux de la taxe d'habitation plus élevé soit 11,96 % pour 2017, qui permettrait de maintenir une pression fiscale sur les ménages identique à celle de 2016. La hausse du produit fiscal perçu par la commune serait réaffectée à la communauté de communes par le biais des attributions de compensation.

Mme Rubio a effectué une simulation sur une taxe d'habitation :

	2016		2017 DGFIP		2017 CC	
	Commune	CC	Commune	CC	Commune	CC
Valeur locative	3 357	3 357	3 370	3 370	3 370	3 370
Valeur locative moyenne	2 390	2 390	2 400	2 400	2 400	2 400
Abattements	257	239	257	239	257	239
Base nette	3 100	3 118	3 113	3 131	3 113	3 131
Taux	19,36%	2,60%	11,73%	9,30%	11,96%	9,30%
Cotisation brute	600	81	365	291	372	291
Frais de gestion 1%	6	1	4	3	4	3
<b>Cotisation nette</b>	<b>606</b>	<b>82</b>	<b>369</b>	<b>294</b>	<b>376</b>	<b>294</b>
	<b>688</b>		<b>663</b>		<b>670</b>	

### Remplacement Agent Technique

Mme Emmanuelle SIGNORET (spécialisée dans les espaces verts) remplacera M. BESSONNET en tant qu'agent technique. Un contrat de deux mois a été établi à compter du lundi 2 avril 2017.

### Rénovation du logement n° 1 – 3 rue de l'Abbé Favoreau

Le logement n° 1 est libre depuis le mois janvier. Des travaux de rénovation sont nécessaires avant la remise en location. Le montant des travaux est de 4 665 € :

- Réfection de la peinture par l'entreprise GADIN de Ligueil (murs, plafonds et menuiseries) : 2 196 €
- Remplacement des radiateurs par G. Portron de Ligueil : 2469 €

D'une manière générale, les trois logements de la rue de l'Abbé Favoreau ont des problèmes de déperdition de chaleur. Les locataires ont des factures très importantes de chauffage. L'isolation des murs et les fenêtres sont anciennes. Il est décidé que la commission des bâtiments passera dans les locaux demain après-midi (vendredi 24 mars) avec l'entreprise Berleau de Ligueil pour avis sur les fenêtres et vérification des deux fenêtres remplacées.

### **Rénovation des logements au-dessus de la mairie**

Il avait été évoqué, lors de la présentation de l'étude énergétique réalisée par le cabinet ENERGIO, que la commune ne pourrait pas bénéficier du programme TEPCV compte-tenu des critères posés par les textes.

La commune a finalement obtenu un accord de principe sur l'octroi de cette subvention (courrier de Mme la Ministre, Marisol Touraine).

### **Projet éolien**

A la demande de l'architecte des bâtiments de France, une montgolfière s'est stationnée au lieu d'implantation des éoliennes afin de démontrer la co-visibilité avec les monuments historiques.

Des photos ont été prises à différents endroits de la commune et démontrent la co-visibilité des éoliennes avec l'église et le château de Grillemont.

La Préfecture a organisé le lundi 20 mars à 14 h 30 le survol par un hélicoptère du lieu d'implantation des éoliennes. Des élus se sont portés volontaires pour la prise de photos.

### **Commission de sécurité – Hôtel Le Bellevue**

Afin de lever l'avis défavorable émis par la commission de sécurité, un dossier de mise en sécurité de l'hôtel a été établi par M. Blanchet, préventionniste. Les travaux proposés sont les suivants :

- Réalisation d'un écran de cantonnement au niveau de la cage d'escalier
- Installation d'une détection incendie dans la salle de restaurant
- Remplacement de la porte d'accès du bar à l'hôtel par une porte coupe-feu

Ce document a été transmis à la commission de sécurité afin de recueillir son accord avant la réalisation des travaux.

### **Fontaine Saint-Martin**

Des plantations de charmilles vont être effectuées à l'automne sur l'accotement afin de stocker les conteneurs à déchets de Montfouet.

### **Aménagement du centre-bourg**

Une réunion de travail avec le cabinet URBA 37 est prévue le lundi 3 avril à 14 h à la mairie.

### **Numérique – Plateforme France Mobile**

L'Agence du numérique (rattachée au ministère de l'économie) a créé une plateforme, France Mobile, afin de remonter les problèmes de couverture Mobile et d'accès internet mobile (3G et 4G). Des zones, où le réseau est absent ou de mauvaise qualité, doivent être définies (dans la limite de 5).

Les éléments seront ensuite étudiés par l'Agence du numérique et les opérateurs de téléphonie mobile.

M. Vandenhecke se charge de ce dossier.

### **Réunion sur les communes nouvelles**

Une réunion d'information aura lieu le mardi 4 avril 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes. Les élus de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Bossée, Bournan, Vou, Manthelan et Le Louroux ; ainsi que les secrétaires de mairie, se réuniront afin d'échanger sur ce thème.

### **Conseil municipal junior**

M. Beffara rencontrera les jeunes du CMJ le samedi 1<sup>er</sup> avril à 15 h à la mairie afin d'échanger avec eux sur la visite de l'assemblée nationale.

Un vin d'honneur sera organisé suite à ce rendez-vous.

### **SATESE – fonctionnement de la station d'épuration**

Le SATESE a fait parvenir le bilan annuel du fonctionnement de la lagune. La station est à 50 % de sa capacité hydraulique par temps sec.

Quelques travaux d'entretien sont à prévoir. Un rendez-vous a eu lieu en mairie avec VEOLIA (M. Robin, chargé de l'entretien de la lagune) pour évoquer ces travaux.

Il préconise la mise en place d'un brasseur afin d'améliorer les qualités de rejet de la lagune (en ammoniac) et le passage d'une caméra sur le réseau pour déterminer les points d'infiltrations des eaux pluviales.

### **Demande d'un emplacement - vente ambulante de pizza**

La mairie a reçu une demande d'autorisation de vente ambulante de pizza les jeudis soir de 17 h 30 à 21 h (société FORZA PIZZA).

Le conseil municipal donne son accord sur ce projet. Des renseignements vont être pris concernant les formalités administratives (convention, droit de place...).

### **Estimatif de voirie**

La communauté de communes a transmis l'estimatif du programme de voirie 2017. Compte-tenu du budget prévu, des travaux seront réalisés sur les voies suivantes :

- La Voltière
- La Courtrie – La Morinerie
- La Basse-Garanderie
- La Croix Guimas
- Rue de la Folie (en option)

### **Animations**

Mme Prieur indique que le groupe de musique La Banda AQM n'est pas disponible pour la fête du 14 juillet. Elle a effectué d'autres recherches mais sans succès.

Il faut donc continuer les recherches. Le maire précise qu'elle est en contact avec M. David Michaud à ce sujet.

S'agissant du repas des aînés du 11 novembre, M. Cochard est disponible (prestation seule : 482,34 € et avec la chanteuse : 728,97 €).

Le maire précise qu'il lui est proposé l'organisation d'un concert dans l'église avec un groupe qui interviendrait dans le cadres des Percufolies de Ligueil.

**Ecole**

Mme Galisson indique qu'il y a une forte odeur d'urine dans les toilettes des garçons sous le préau.

*La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 5 avril 2017 à 20 h.*

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2017

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	Absente
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	